

RSE au sein du groupe Vitrashop

Les entreprises du groupe Vitrashop adhèrent au principe de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Pour les entreprises du groupe Vitrashop, la responsabilité sociale de l'entreprise consiste à gérer l'activité commerciale de manière responsable sur les plans économique, éthique, social et écologique.

La RSE fait partie intégrante de notre politique d'entreprise. La qualité élevée des produits et prestations de service, une sécurité maximum de nos produits, une rentabilité optimale, une protection globale de l'environnement et de la santé, des collaborateurs qualifiés et responsables ainsi que des fournisseurs/prestataires de services respectant notre code de conduite très strict constituent autant de facteurs de réussite tout aussi importants pour atteindre les objectifs de notre groupe d'entreprises.

I. Collaborateurs

Les collaborateurs du groupe Vitrashop sont à la base de la réussite et de la croissance de l'entreprise. L'entreprise a donc une obligation envers eux. Le groupe Vitrashop favorise leur développement et leur motivation par un traitement confiant et respectueux basé sur les principes de direction suivants :

1. Diriger par l'exemple

Les supérieurs hiérarchiques doivent être conscients de leur exemplarité, encourager la coopération et permettre aux collaborateurs d'agir et de décider de manière autonome et responsable.

2. Transmettre et assumer des responsabilités

Chaque collaborateur doit bien connaître ses tâches, ses marges d'action et de responsabilité. Les supérieurs hiérarchiques doivent avoir confiance en leurs collaborateurs et leur permettre de travailler de manière autonome.

3. Encouragement et développement des collaborateurs

L'une des fonctions de direction les plus essentielles concerne l'encouragement et le développement des collaborateurs afin d'être en mesure de pourvoir de préférence les postes de direction au niveau interne à qualification professionnelle et personnelle égale.

4. Respecter l'individualité, agir loyalement envers l'entreprise

Chaque collaborateur est respecté en tant que personnalité. Les cadres de l'entreprise décident de manière socialement responsable tout en préservant les intérêts de l'entreprise. Les situations difficiles surtout exigent une loyauté particulière envers l'entreprise.

5. Favoriser un dialogue ouvert

Des informations en temps opportun garantissent un dialogue vivant à tous les niveaux. Ceci exige cependant aussi un traitement responsable et discret des informations.

6. Respecter d'autres opinions

Un dialogue critique et objectif favorise une « culture du conflit positive ». À cet effet, l'ouverture et l'autocritique sont indispensables.

7. Être ouvert aux nouveautés

Des supérieurs hiérarchiques et collaborateurs faisant preuve d'un esprit critique et d'assurance considèrent ouvertement leurs points forts et leurs points faibles, tirent des enseignements de leurs erreurs, abandonnent les schémas obsolètes et sont ouverts aux nouveautés nécessaires.

8. Convenir d'objectifs

Les supérieurs hiérarchiques sont responsables de leur domaine d'activité. La responsabilité de l'exécution est prise en charge par les collaborateurs dans le cadre d'accords sur les objectifs.

9. Soutenir les collaborateurs

Les supérieurs hiérarchiques soutiennent leurs collaborateurs et ils en sont responsables. L'autocontrôle et les contrôles externes assurent les objectifs de travail convenus.

Chaque collaborateur est invité à contribuer à assurer la **sécurité du produit et la qualité ainsi que le respect des normes écologiques et sociales** et à s'engager afin de perfectionner le système de gestion.

II. Sécurité du produit et qualité

1. Sécurité du produit

Assurer la sécurité du produit revient à protéger nos clients et les clients de ces derniers.

Afin de garantir une sécurité maximum des produits, le groupe Vitrashop travaille continuellement en vue d'améliorer la conception, la production et l'instruction. Pour ce faire, il s'oriente sur le niveau de la technique et élabore à partir de ce dernier et des expériences quotidiennes des directives qu'il communique de manière groupée dans ses entreprises et celles de ses fournisseurs/prestataires de services. Au cours du processus de fabrication du produit, le groupe Vitrashop vérifie ses produits conformément à ces directives.

La vérification régulière de la certification des produits standards par des organismes de contrôle externes tels que l'organisme de certification LGA de Nuremberg (*Landesgewerbeanstalt Nürnberg*) et l'association électrotechnique allemande VDE (*Verband der Elektrotechnik*) est bien entendu réalisée.

2. Qualité des produits et prestations de services

La qualité des produits et prestations de services est essentielle pour assurer un succès et une compétitivité à long terme. Le groupe Vitrashop souhaite par conséquent continuer d'occuper une position de leader de sa branche en matière d'innovation et de qualité.

La référence en matière de qualité des produits et prestations de services est fixée par les clients et marchés nationaux et internationaux. Leur jugement est décisif. Par conséquent, le groupe Vitrashop, ses produits et processus doivent s'orienter en permanence sur leurs exigences. Dans ce domaine, le groupe Vitrashop se concentre sur ses compétences clés.

Le groupe d'entreprises souhaite avoir des clients satisfaits qui recommandent le groupe Vitrashop. C'est la raison pour laquelle nous visons systématiquement des relations à long terme avec la clientèle et nous nous donnons pour objectif de ne fournir que des produits et prestations de services sans défauts. Le principe qui prévaut ici est le suivant : mieux vaut prévenir les défauts plutôt que de les réparer.

III. Environnement

Les entreprises du groupe Vitrashop se conforment à l'obligation de préserver l'environnement et de ménager les ressources limitées, prenant ainsi leur part de responsabilité vis-à-vis de leurs contemporains et de la postérité. Les entreprises du groupe Vitrashop s'engagent à respecter les exigences du droit de l'environnement et à améliorer en permanence leur performance environnementale. Les mesures et activités du groupe Vitrashop en la matière sont les suivantes :

1. Système de management environnemental ISO 14001

La politique environnementale est le leitmotiv obligatoire concernant toutes les actions et activités des collaborateurs du groupe Vitrashop. Le groupe Vitrashop dispose depuis 1999 d'un système de management environnemental certifié ISO 14001 qui est en permanence actualisé et certifié par des contrôles externes.

2. Certification du FSC (Forest Stewardship Council / www.fsc.org)

Le FSC (Forest Stewardship Council) est une ONG indépendante à but non lucratif qui s'engage en faveur de la protection et du développement durable des forêts dans le monde. Une certification du FSC atteste de la mise en œuvre d'un système de management environnemental opérationnel qui assure l'utilisation de bois cultivés de façon contrôlée et produits dans le respect de normes éthiques et sociales correctes. Une certification correspondante existe depuis 2009 dans le groupe Vitrashop. Ce dernier est donc en mesure de fournir des produits et prestations de services conformes aux normes du FSC.

3. Matériaux et matières premières éco-compatibles

Dans le cadre de la conception de ses produits, le groupe Vitrashop veille à ce que ces derniers, ainsi que les matériaux mis en œuvre, puissent être produits le plus écologiquement possible et qu'ils ne contiennent dans toute la mesure du possible aucune substance nocive. Lorsque cela est possible, des matières premières recyclables sont utilisées et des conceptions correspondantes choisies afin de faciliter l'élimination des produits en fin de cycle du produit.

Le groupe Vitrashop optimise les produits et procédés de production en tenant compte des conséquences environnementales possibles.

Dans toute la mesure du possible, le groupe Vitrashop incite ses fournisseurs à produire selon des normes environnementales identiques ou similaires aux siennes. De même, les contractants travaillant sur le site et leurs collaborateurs doivent s'engager à agir de manière écologiquement responsable.

Le groupe Vitrashop dispose de vastes expériences dans les domaines suivants :

- Exploitation durable des matières premières
- Taux de recyclage
- Potentiels de dangerosité pour l'homme et l'environnement
- Élimination des déchets
- Émissions de CO₂

4. Réduction des émissions de CO₂

Le groupe Vitrashop réduit ses émissions de CO₂ plus rapidement et dans une mesure plus grande que ce qui est politiquement requis par l'Union Européenne. L'objectif de l'UE prescrit une réduction de 20 % des émissions de CO₂ d'ici l'année 2020. Grâce à un engagement dans différents secteurs d'entreprise tels que

- l'électricité
- la mobilité
- les combustibles fossiles
- le transport

Les objectifs politiques en matière d'émissions de CO₂ sont déjà remplis depuis 2010, soit 10 ans avant les exigences politiques de l'Union Européenne. Jusqu'en 2010, les émissions de CO₂ ont été réduites de 23 % et elles seront réduites de 30 % d'ici l'an 2012. Ce résultat est assuré grâce

- au passage à un approvisionnement en électricité basé à 100 % sur les énergies renouvelables
- à la réduction de la part d'électricité achetée à l'extérieur grâce à des sources d'énergie renouvelables propres. L'électricité est alimentée dans le réseau public. L'installation de modules supplémentaires est actuellement en cours de planification.
- à la construction du hall de production de Sanaa. Ce hall de production a été construit conformément à la directive de la société allemande pour une construction durable DGNB (*Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen*) et mis en service en 2009. Grâce à un mode de construction spécial qui tient notamment compte d'une incidence optimale de la lumière, il a été possible d'économiser 40 % d'énergie environ.
- à l'acquisition de véhicules écologiques (objectif 20%) pour le groupe Vitrashop entre 2007 et 2011.
- à l'utilisation de camions émettant moins de CO₂ pour les transports chez le client.

Le groupe Vitrashop est soucieux de continuer à réduire encore en permanence les émissions de CO₂. À cet effet, l'évolution des émissions de CO₂ est systématiquement et régulièrement contrôlée par un système interne de surveillance des émissions de CO₂. Cette surveillance vise d'une part à contrôler et d'autre part à identifier de nouveaux potentiels d'optimisation pour une plus forte réduction des émissions de CO₂.

5. Affiliation à la société allemande pour une construction durable (Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen e.V.)

Environ un tiers de la consommation de ressources en Allemagne provient des bâtiments ; ceci s'applique dans la même proportion aux émissions de CO₂, au volume de déchets, etc. Depuis mi-2007, le groupe Vitrashop est membre fondateur de la société allemande pour une construction durable (DGNB) www.dgnb.de.

Les objectifs de construction durable de tous les membres de la DGNB sont de construire :

- en préservant l'environnement
- en économisant des ressources
- en créant des habitats économiques
- en assurant la santé, le confort et les capacités de performance des utilisateurs.

Cette affiliation permet d'être informé en permanence et le plus rapidement possible des nouvelles connaissances, tendances et recommandations dans le domaine des bâtiments et aménagements afin de les retenir et de les transposer dans le groupe d'entreprises.

6. Dispositions et réglementations légales

Le principe en vigueur est de respecter la totalité des dispositions et réglementations légales pertinentes. Le groupe Vitrashop entretient un échange ouvert avec les administrations concernées et les personnes intéressées afin de pouvoir répondre à cette exigence. Par ailleurs, il mène une action proactive en faveur de la protection de l'environnement.

La protection contre les accidents est synonyme de sécurité du travail et de protection de l'environnement. Le groupe Vitrashop atteint une sécurité élevée grâce à la maintenance et au contrôle réguliers de ses installations et à l'instruction ciblée des collaborateurs. Les entreprises du groupe Vitrashop n'exploitent que les installations et ne réalisent que les travaux dont elles connaissent et maîtrisent les risques.

IV. Fournisseurs/prestataires de services

La qualité des produits et prestations de services est essentielle pour assurer le succès et la compétitivité à long terme. Les fournisseurs du groupe Vitrashop ayant une influence décisive en la matière, ils sont activement intégrés aux processus.

Le code de conduite pour les fournisseurs/prestataires de services s'applique à tous les fournisseurs, prestataires de services et leur sous-traitants du groupe Vitrashop impliqués dans le processus de production. Les fournisseurs et prestataires de services s'engagent à veiller à ce que le personnel concerné ait connaissance du code de conduite et soit lié à ces accords.

Sur demande du donneur d'ordre, le contractant sollicitera une confirmation écrite correspondante de ses entreprises liées et des sous-traitants impliqués dans le processus de production.

L'objectif du code de conduite pour les fournisseurs/prestataires de services est d'obtenir le respect d'une norme sociale et environnementale particulière. Par conséquent, il repose sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, les conventions de l'ONU sur les droits des enfants ainsi que sur l'abolition de toute forme de discrimination des femmes, le Pacte Mondial des Nations Unies et les directives de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Conventions/accords :

1. Lois

Il convient de respecter les lois et dispositions nationales, les normes industrielles minimales, les conventions de l'OIT et des Nations Unies ainsi que toutes les autres dispositions légales pertinentes. Les réglementations présentant les exigences les plus sévères doivent respectivement être appliquées.

2. Temps de travail

Conformément à la législation nationale, la durée de travail hebdomadaire maximum autorisée est applicable. Par ailleurs, les temps de repos nationaux ou usuels doivent être respectés, de même que les congés légaux.

3. Rémunération

La rémunération des heures de travail normales, des heures supplémentaires et la compensation des heures supplémentaires doivent correspondre au minimum aux salaires minimums légaux ou aux normes industrielles. Les retenues sur le salaire illégales ou illicites sont formellement interdites.

Les entreprises doivent faire en sorte que les collaborateurs soient informés de manière claire, détaillée et régulière sur la composition de leur rémunération. Elles doivent également assurer que les salaires soient payés conformément à toutes les lois en vigueur et que la rémunération s'effectue d'une façon appropriée pour les collaborateurs.

4. Travail forcé et mesures disciplinaires

Toute forme de travail forcé et de travail pénitentiaire, qui constitue une violation des droits de l'homme fondamentaux, est interdite.

L'application de peines corporelles ainsi que toute forme de harcèlement psychique, physique, sexuel ou verbal sont interdits.

5. Travail des enfants

Conformément aux dispositions des conventions de l'OIT et des Nations Unies et/ou à la législation nationale, le travail des enfants est interdit. Les exigences les plus strictes sont toujours applicables.

Toute forme d'exploitation des enfants ou qui nuirait à la santé des enfants ou des conditions de travail s'apparentant à l'esclavage sont interdites. Les droits des jeunes travailleurs doivent être protégés.

6. Liberté d'association et droit aux négociations collectives

Le droit de tous les collaborateurs de fonder un syndicat et d'en être membre et leur droit à des négociations collectives doit être respecté.

Il convient d'assurer que les représentants des travailleurs puissent avoir accès aux lieux de travail de leurs membres.

7. Discrimination

Toute discrimination à l'embauche, en matière de rémunération, d'accès aux formations, de promotion, de résiliation d'un contrat de travail ou de départ à la retraite en raison du sexe, de l'âge, de la religion, de la race, de la caste, du milieu social, d'un handicap, de l'origine ethnique ou nationale, de la nationalité, de l'affiliation à des organisations de travailleurs y compris les syndicats, l'opinion politique, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques personnelle est interdite.

8. Santé et sécurité sur le lieu de travail

Il convient d'établir des règles et des procédures en vue de garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail et de les observer, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition et l'utilisation des équipements de protection personnelle, des toilettes propres et un accès à l'eau potable.

Les pratiques et conditions sur le lieu de travail et dans les dortoirs qui enfreignent les droits de l'homme fondamentaux sont interdites. En particulier, les travailleurs jeunes ne doivent pas être exposés à des situations dangereuses, peu sûres ou nuisibles à la santé.

9. Questions environnementales et sécuritaires

Les procédures et normes en matière de gestion des déchets, de manipulation des produits chimiques et autres substances dangereuses et leur élimination, ainsi qu'en matière d'émissions et de traitement des eaux usées doivent correspondre aux exigences légales minimales ou les dépasser.

V. Procédures de recours

Toute infraction aux différents points de la RSE du groupe Vitrashop et/ou à la loi en vigueur doit être signalée au groupe Vitrashop et/ou à un tiers indépendant.

Le groupe Vitrashop peut être contacté en permanence aux adresses suivantes :

- code de conduite Collaborateurs : HRCoC@vitrashop.com
- code de conduite Sécurité du produit : QMCoC@vitrashop.com
- code de conduite Environnement : EVCoc@vitrashop.com
- code de conduite Fournisseurs/Prestataires de services : SCoC@vitrashop.com

Birsfelden, le 5 mai 2010



Ulrich Zelter
PDG
Groupe Vitrashop